
PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL CONSULTATIF D'INSTITUT
21 JUIN 2021
14h- VISIOCONFÉRENCE

Table des matières

Membres avec voix délibératives	1
Membres avec voix consultatives	2
1. Informations	2
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1 ^{er} février 2021	2
3. Politique générale	2
- Ressources humaines	
- Equipe pédagogique	2
- Mobilités BIATSS	4
- Partenariats : bilan des conventions	5
4. Formation	6
- Modalités d'évaluation des compétences	6
- MEEF parcours ingénieur pédagogique numérique	7
- Journée d'accueil	9
5. Questions diverses	10

Présents

Membres avec voix délibérative

Présent.e. s :

Mesdames et Messieurs Isabelle ARTIGUES ; Véronique AUGÉ ; Laurence BALY ; Catherine BLAYA ; Marjolaine CHATONEY ; Bernard CHIROL ; Jean-Yves DALVERNY ; Laurence ESPINASSY ; Nicolas FLAVIER ; José FOUQUE ; Patrice LAISNEY ; Isabelle MAGNI ; Valérie MAILHES ; Valérie MUNIER ; Christine MUSSARD ; Graham RANGER ; Pascal TERRIEN ; Julie VEYRINQUE ; Olivier VORS ; Rachid ZAROUF.

Représenté.e. s :

Mesdames et Messieurs Marie-Laure BARBIER par Véronique AUGÉ ; Didier BARD par Christine MUSSARD ; Patrice BONNET par Laurence ESPINASSY ; Alain BRUNIAS par Patrice LAISNEY ; Jérémy CASTERA par Olivier VORS ; Jean-Charles CHABANNE par Valérie MUNIER ; Catherine FUCHS par Nicolas FLAVIER ; Marion TELLIER par Valérie MAILHES ; Jean-Luc VELAY par Pascal TERRIEN.

Excusé.e. s :

Mesdames et Messieurs Antonia AMO-SANCHEZ ; Virginie BABY-COLLIN ; Isabelle BEURROIES ; Jeanne CADIEUX ; Fatima CHNANE-DAVIN ; Stéphane FERRAIOLI ; Jean-Louis LEYDET ; Georges MERLE ; Nathalie MIKAILOFF ; Véronique MIQUELLY ; Noémie OLYMPIO ; Sylvie WHARTON ; Céline YORDIKIAN.

Membres avec voix consultative

Présent.e. s :

Mesdames et Messieurs Magali BALLATORE ; Pascale BRANDT-POMARES ; Martine CONIO ; Alice DELSERIEYS ; Anne DEMMESTER ; Claire ENEA-DRAPEAU ; Sandrine ESCHENAUER ;

Alain GARCIA ; Jean-François GARCIA ; Anne GOMBERT ; Jean-François HEROLD ; Beate HOSCHEK-LEMESLE ; Delphine JOSEPH ; Frédéric LETERME ; Serge MAZEAU ; Martine QUESSADA ; Jean-François RANUCCI ; Nathalie RICHIT ; Mailys SILVY ; Maxime TRAVERT ; Jessyca TRETOLA ; Eric VOTTERO.

Représenté.e.s :

Monsieur Vincent VALÉRY par Linda BEN-JEMAA.

Excusé.e.s :

Mesdames et Messieurs Hélène ARMAND ; Catherine ALBARIC-DELPECH ; Marlène ASTRION ; Valérie BARANES ; Fabrice BARTH ; Didier ALBRAND ; Mathilde FAVIER ; Boumédiène FEGHOUL ; Julien GARRIC ; Frédéric GILARDOT ; Suzanne GUILHEM ; Karine ISAMBARD ; Lionel MARIN ; Nicolas MASCRET ; Stéphane MOURLANE ; Aurélie PASQUIER-BERLAN ; Christian PATOZ ; Marie-Emmanuelle PEREIRA ; Herilalaina RAKOTORAHAHARANANA ; Véronique REY ; Nathalie REZZI ; Ariane RICHARD-BOSSEZ ; Pierre RIGAT ; Magali ROBAGLIA ; Frédéric SAUJAT ; Nicolas SEMBEL ; Vincent STANEK ; Éric TORTOCHOT.

1. Informations

Pascale BRANDT-POMARES : Nous sortons d'une période difficile, certaines contraintes liées à la crise sanitaire sont levées et certaines activités peuvent reprendre. Néanmoins la fin l'année est rude et nous préparons la rentrée prochaine avec beaucoup de difficultés.

- **La mise en œuvre de la réforme :**

L'année prochaine sera une année exceptionnelle et temporaire car deux modes, qui à l'avenir seront dissociés, coexisteront. Les contrats alternants se mettent en place avec le Rectorat. Nous regrettons leur faible nombre mais espérons que cela est temporaire et que l'année suivante permettra réellement d'aller dans le sens d'une formation professionnelle en alternance. Ces contrats devraient dans l'avenir être proposés à tous les étudiants mais pour l'année prochaine, un stage d'observation et de pratiques accompagnées sera proposé aux étudiants n'ayant pas de contrat d'alternant.

- **La vie interne à l'Inspé :**

Le SUMPP a mis en œuvre une démarche visant l'amélioration des conditions de travail. Elle engage collectivement tous les personnels de l'Inspé. Cette démarche a été initiée par la Direction, néanmoins celle-ci n'est pas impliquée dans les modalités mise en œuvre par le SUMPP de manière totalement indépendante. Chacun peut s'en saisir et le SUMPP reviendra vers les personnels de l'Inspé au mois de septembre.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2021

Le projet de PV de la séance du 1^{er} février 2021 est adopté à l'unanimité, sous réserve qu'une modification soit effectuée.

La modification, concernant l'intervention de Claire Enea Drapeau en lien avec l'organisation des séminaires au sujet de la culture commune, a été apportée au PV.

3. Politique générale

- **Ressources humaines**

- **Equipe pédagogique**

- **Répartition des enseignants et équipes pluricatégorielles :**

Cf. Document partagé via l'AMUbox.

Pascale BRANDT-POMARES : Un travail important a été fait avec le Rectorat pour tendre vers les 33% d'enseignants-formateurs de terrain attendus pour intervenir dans la

formation. Néanmoins, il faut considérer cette question par le prisme de la politique d'emplois et des ressources humaines globale. Celle-ci est fondée sur des équipes constituées d'un tiers d'enseignants-chercheurs, d'un tiers d'enseignants du Premier ou du Second degré à temps plein à l'Inspé et d'un tiers de formateurs de terrain.

La répartition est présentée par parcours, car c'est au sein de l'équipe pédagogique que cette répartition prend son sens en pourcentages. L'objectif est de tendre vers la répartition aux tiers attendue pour réaliser l'adossement à la recherche, l'articulation entre recherche-formation et terrain et l'ancrage dans la pratique. Il y a encore une marge de progression et des ajustements possibles mais il faut aussi tenir compte de la réalité de la structure d'emplois existante et des besoins des parcours. Le Rectorat nous a suivis dans cette voie et des ajustements peuvent se faire : davantage d'interventions d'acteurs de terrain si elles répondent à des besoins, ou davantage d'interventions d'enseignants-chercheurs.

Les formateurs de terrain sont financés par le Rectorat ou par l'université. Tendre vers les 33% financés par l'employeur est un engagement mais cela ne correspond pas complètement à la réalité : 1/ les 33% d'enseignants de terrain ne sont pas atteints ; 2/ certains enseignants de terrain sont financés par l'université (recrutés avec l'accord du Rectorat en temps partagé ou comme vacataires). Lorsque l'Inspé fait appel à des vacataires, ces derniers, étant aussi des enseignants de l'Education nationale, ils interviennent en plus de leurs fonctions. Ils apportent donc leur expérience de terrain dans la formation mais sont financés par l'université. Pour ces raisons, la répartition aux tiers n'est pas atteinte. La répartition peut et va évoluer à la rentrée. Cette répartition n'a de sens que si toutes les heures du parcours sont effectivement couvertes.

Véronique AUGÉ :1/ Concernant le parcours professeur documentaliste, il y a une personne à tiers-temps en PFA et une enseignante de terrain à mi-temps Inspé, soit presque à 30%, sur l'ensemble des besoins, pour la représentation des enseignants de terrain. 2/ Concernant le 1^{er} tableau, les enseignants à temps plein à l'Inspé ne sont pas référencés comme tels mais dans « autres catégories ». Or, il faudrait que l'on reconnaisse leur large participation à la formation et à son organisation. Une autre dénomination pourrait être utilisée, telle que « les enseignants de l'Inspé », au même titre que « les enseignants de terrain ».

Pascale BRANDT-POMARES : Cette dénomination n'est pas du fait de la direction mais provient des documents que nous devons faire remonter au Ministère. Il est un fait que ces enseignants sont des enseignants de l'Inspé.

Valérie MUNIER : C'est un point qui a été discuté dans tous les Inspé. Il est fondamental de reconnaître les compétences et l'expertise de ces enseignants qui sont des éléments essentiels dans la formation. La constitution d'équipes pluricatégorielles est une richesse des Inspé que tous défendent, tout en reconnaissant les compétences des enseignants à temps plein et leur rôle fondamental. C'est pourquoi le choix a été fait de comptabiliser ces enseignants comme une catégorie parmi les trois.

- **Point sur la campagne d'emplois enseignants, ressources humaines :**

Cf. Diaporama présenté aux participants.

Laurence ESPINASSY : La partie supérieure du tableau présente un récapitulatif sur la campagne d'emplois déjà annoncée cette année et les recrutements ayant eu lieu : 2 maîtres de conférences, 3 titularisations de collègues en affectation académique sur des postes de PRAG (en SVT, Histoire-Géo, EPS), 1 poste de professeur.

Pour la rentrée 2021/2022, une nouvelle difficulté se présente avec 10 départs à la retraite générant un vide dans les services. Les demandes ayant été déposées trop tardivement pour que les postes puissent paraître lors de cette campagne, il faudra attendre la prochaine campagne d'emplois pour espérer pouvoir recruter des personnes sur ces postes.

Les besoins exprimés par chaque parcours et option, remontés notamment par le biais des collèges sont : 3,7 équivalents temps-pleins pour le Premier degré ; 6,4 équivalents temps-plein pour le Second degré, ce qui correspond à peu près aux 10 postes manquants. La partie inférieure de la diapositive récapitule les demandes faites au Rectorat. La 1^{ère} colonne est l'objectif à atteindre si le Rectorat finance les 33% de la masse salariale, soit 8 400h pour le Second degré et 4 140h pour le Premier degré. Les moyens actuels, en décharges et en heures complémentaires pour les vacances, s'élèvent à 5 163h pour le Second degré et 2 903h pour le Premier degré. Les demandes pour couvrir l'ensemble des besoins cette année sont beaucoup plus importantes (dernière colonne) : autour de 8 000h pour le Second degré et de 4 950h pour le Premier degré.

Les moyens qui ont pu être dégagés par les services du Rectorat, qui doivent également faire face à d'importantes difficultés pour assurer la rentrée dans les écoles et les collèges, sont les suivants : 11 h de décharge pour les PFA pour l'ensemble de l'Inspé ; 8 équivalents temps-pleins. La masse salariale accordée par l'université pour faire face à ces difficultés a permis la demande de deux ATER pour Digne, les départs à la retraite ayant généré d'importants besoins sur ce site ; 1 enseignant contractuel en français pour 384h, contrat qui ne sera pas renouvelable (moyen ponctuel) ; 1 enseignant contractuel à mi-temps en maths (192h sur le site d'Avignon). Il est peu probable que cela puisse encore évoluer, nous n'avons pour l'instant que ces seuls supports mais il y aura de fortes demandes de vacances pour l'ensemble des parcours.

Valérie MUNIER : Les difficultés et les tensions exprimées ici concernent également d'autres académies. Il faudra poursuivre le dialogue avec le Rectorat pour essayer, à moyen terme si possible, d'augmenter le nombre de PFA.

Laurence ESPINASSY : L'Inspé présente des données particulières par le nombre important de départs à la retraite. Il est souhaitable que la campagne d'emploi 2021/2022 puisse inclure ces supports.

Béate HOSCHEK : Est-ce qu'il y aura un départ à la retraite de Maîtres de conférences en anglais sur le site d'Avignon ?

Pascale BRANDT-POMARES : Effectivement, néanmoins il faut dissocier les individus des besoins de la formation. Le parcours LVE fonctionnera, cependant le remplacement ne se fait pas nécessairement par une fonction identique mais sur étude des besoins du parcours.

- **Mobilités BIATSS : mobilités internes, mobilités entrantes et sortantes**

Diaporama présenté aux participants.

Martine QUESSADA :

Pôle Recherche et coopérations internationales en éducation :

- départ de la responsable du pôle au profit du projet AMPIRIC, qui est remplacée par intérim, par la chargée des projets de recherche et formation du pôle ;
- un poste de technicien est actuellement au concours ;
- un poste ouvert à la mobilité interne et externe est également en cours.

Secrétariat de Direction :

- départ d'une secrétaire, sur son souhait, qui est désormais au bureau de la scolarité

Pôle Formation :

- arrivée d'une gestionnaire de bureau au bureau de la scolarité ;
- arrivée d'une gestionnaire de bureau encore en tuilage qui rejoindra le pôle scolarité début juillet ;
- Une gestionnaire de bureau a quitté le bureau de la scolarité au profit du bureau de la formation continue, elle interviendra dans les différents bureaux en fonction des calendriers et des charges de travail.

Pôle ressources et moyens :

- départ d'une gestionnaire de bureau qui a rejoint une autre composante, une mobilité a été mise en place pour la remplacer, interne et externe, actuellement en cours ;
- un poste d'assistant ingénieur est ouvert au concours, pour la partie gestion financière et comptable de ce pôle ;

Pôle numérique :

- suite à un départ à la retraite, un poste d'ingénieur d'étude en technologies de l'information et de la communication est actuellement ouvert à la mobilité.

Site d'Aix-en-Provence :

- départ du responsable des services techniques qui a rejoint la direction de la sûreté, de la sécurité et de la défense du campus d'Aix et qui, à ce jour, n'est pas remplacé.

Site de Digne-les-Bains :

- au 1^{er} septembre, retour du responsable technique et logistique du site suite à une disponibilité.

Isabelle ARTIGUES : Quand le poste au pôle numérique sera-t-il pourvu ?

Martine QUESSADA : L'objectif était qu'il soit pourvu entre mai et juin, mais il est difficile de trouver des candidatures à la hauteur des attendus en termes de compétences. Les entretiens se poursuivent et le poste a été ouvert à l'extérieur ce qui augmente le nombre de candidats. Le recrutement aura probablement lieu entre septembre et octobre.

Isabelle ARTIGUES : Il y a actuellement une tension au niveau de ce pôle qui est en sous-effectif.

Martine QUESSADA : D'autres pôles sont également en tension et il sera fait au mieux, nous espérons en septembre.

• Partenariats : bilan des conventions

Diaporama présenté aux participants.

Patrice LAISNEY : Ce bilan a été fait avec la responsable de la vie institutionnelle qui rédige les conventions et en assure le suivi. Pour une meilleure lisibilité, nous avons regroupé les partenariats, faisant l'objet d'une convention ou étant en cours de conventionnement, en 5 volets :

- **Les actions culturelles :**

Archives départementales du Vaucluse ; Centre de développement chorégraphique national (CDCN) ; Délégation du Vaucluse des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (AFMD 84) ; Naturoptère (en cours de développement) ; Ecole des Beaux-arts de Digne (en cours de développement).

- **La formation et le numérique :**

Réseau Canopé ; Enseignement Supérieur de la Musique Europe et Méditerranée (IESM) ; Association pour l'enseignement de la langue d'Oc de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (AELOC) ; Parc national des Calanques ; Camp des Milles ; Friche Belle de mai ; Texas instrument.

- **Les partenaires sociaux et éditoriaux :**

MAIF ; MGEN ; CASDEN ; Info presse éducation ; Lire c'est partir ; Editions Retz ; Editions Bordas ; Editions Hachette ; Editions Magnard.

- **La santé et l'éducation à la santé :**

Comité Régional d'éducation pour la santé (CRES) PACA ; Planning familial 13.

- **Le soutien scolaire :**

La MECS Bois Fleuri intervient à la Maison d'enfance à caractère social dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes en grande difficulté. L'objectif est de faciliter leur intégration et leur maintien dans un parcours scolaire adapté. Ce nouveau partenariat a pour objet un soutien scolaire auprès de ces élèves. Les étudiants de Master MEEF auront la possibilité d'intervenir dans ce soutien scolaire, dans le cadre de la formation intégrée aux nouvelles maquettes (UE 3) ou au titre d'un bonus.

La Fondation Olympique de Marseille : Ce nouveau partenariat a pour objectif le soutien scolaire auprès des stagiaires de l'enceinte de formation. Cette année a fait l'objet d'une expérimentation avec 4/5 étudiants, laquelle a été tout à fait satisfaisante. Cela pourra être déployé l'année prochaine et concerner jusqu'à une vingtaine d'étudiants.

L'Association Coup de Pouce : Ce partenariat déjà existant concernera dorénavant toutes les mentions.

Le cadre général d'une convention permet d'établir le rôle de chacun dans le partenariat, en respectant le cadre juridique et de déterminer les actions des partenaires. Les conventions sont rediscutées à la fin de la durée prévues, elles peuvent être renouvelées ou les modalités peuvent en être modifiées. Des documents annexes précisent généralement les actions menées et leurs possibilités d'évolution.

Pour davantage de renseignements sur les partenariats, il est possible de s'adresser :

- au Directeur adjoint en charge entre autre des partenariats et de la vie étudiante Patrice Laisney
- à la Responsable de la vie institutionnelle Caroline Gareau

4. Formation

• Modalités d'évaluation des compétences

Cf. Document partagé via l'AMUbox.

Pascale BRANDT-POMARES : Cette partie est le résultat d'un groupe de travail qui s'est réuni autour de Patrice Bonnet. Les modalités d'évaluation des compétences s'inscrivent dans des modalités de contrôle de connaissances et de compétences de l'université et font suite à la transformation évoquée dans le cadre de la présentation du nouveau parcours Ingénierie Pédagogique Numérique. Les maquettes relèvent de l'approche par compétences depuis plusieurs années, même si ce travail sur la refonte du curriculum, les méthodes d'enseignement, la participation des étudiants et leur prise de responsabilité active dans leur formation, doit encore se poursuivre. Les modalités de contrôle de connaissances et de compétences devront être présentées dans les instances de l'université pour être opposables aux étudiants. Ce qui modifie ces modalités par rapport à l'existant est surligné en jaune dans le document et précisé ci-dessous :

. Les niveaux attendus : Nous avons défini des niveaux de validation des compétences (de zéro à 4). La loi a prévu un cadre très précis que nous allons appliquer et qui impose la validation des attendus sur 5 niveaux (de zéro à 5). Le niveau 2 correspond au niveau attendu, nécessaire dans tous les attendus du Master pour le valider.

. Présentation des modalités aux étudiants : Pour être opposables aux étudiants, il faut que ces modalités leur soient présentées dans le 1^{er} mois de la formation. Cela se réfère à un tableau des attendus évalués et devant être validés dans chaque UE.

. L'importance du mémoire et celle de l'expérience de terrain sont accrues

. Le RSE évolue un peu, afin de donner la possibilité aux étudiants qui en feront le choix, en accord avec les responsables de parcours, d'être validés de manière moins brutale qu'en une seule fois à la fin du semestre. S'ils en voient l'intérêt et en accord avec le responsable de parcours, les étudiants demandant à être corrigés en cours de semestre pourront demander à ce que ces éléments soient pris en compte, ce qui n'est pas possible aujourd'hui. Il s'agit d'une adaptation à la réalité en faveur des étudiants qui sont en RSE. Ce dispositif est prévu pour les étudiants répondant à des conditions précises, il s'agit de les aider tout en se rapprochant du fonctionnement de l'approche par compétences.

. La bonification : En 1^{ère} année de Master, il est possible d'avoir un bonus. Il est plus simple d'augmenter une note d'un demi-point mais plus complexe de passer d'un niveau de compétence attendu à un niveau supérieur. Si les étudiants s'engagent dans des UE bonus, il est probable que cela concerne des projets d'envergure, pouvant valoriser certains attendus de la formation en termes de compétences. S'ils sont tangents, cela peut leur permettre d'atteindre le niveau attendu ; s'ils l'atteignent de pouvoir le dépasser ; ou d'atteindre un niveau au-dessus. Les bonus seront à capitaliser, cela n'empêchant pas la

nécessité d'obtenir de bons résultats sur les autres attendus et dans les autres UE, aucune compétence ni aucune UE ne pouvant être compensée.

. Précisions : Nous restons dans une évaluation continue intégrale sans dispense de stage, la présence est obligatoire et la commission de régulation, déjà existante, est maintenue.

Alice DELSERIEYS : Par exemple l'UE Occitan est une UE bonus, que les étudiants peuvent suivre et qui leur permet d'avoir des ECTS bonifiés.

Pascale BRANDT-POMARES : Le choix de l'UE va déterminer la compétence bonifiée. Cela peut être une UE bonus sur l'Occitan, le sport, l'aide aux devoirs, l'engagement citoyen, autant d'UE bonus qui sont proposées par l'université. Deux sont proposées par l'Inspé : l'Occitan et l'aide aux devoirs.

Informations sur les modalités d'évaluation des compétences et les bonus : <https://intra-inspe.univ-amu.fr/ressources/documents-reglementaires#section-modalites-devaluation-des-competences>

Anne DEMEESTER : De manière à reconnaître l'engagement étudiants, nous pourrions peut-être proposer des badges. Il n'y a pas toujours de lien direct avec une compétence, et monter d'un niveau peut sembler très généreux. Mais il est important de reconnaître cet engagement pour qu'il perdure et des badges pourraient représenter une solution.

Les modalités d'évaluation des compétences sont mises au vote et adoptées à l'unanimité.

- **MEEF parcours Ingénierie Pédagogique Numérique : Néo**

Cf. diaporama partagé via l'AMUbox.

Stéphanie METZ : Ce parcours est intégré à la mention *Pratiques et Ingénierie de formation*. Dans ce cadre, tous les objectifs liés aux compétences qui structurent cette mention ont été intégrés. D'autres attendus métiers ont été ajoutés, identifiés via les fiches RNCP pour les responsables d'ingénierie pédagogique et les offres d'emploi. Quatre compétences supplémentaires ont été identifiées : accompagner, concevoir, piloter, évaluer. Elles ont été déclinées avec des rubriques : critères d'exigence ; apprentissages critiques ; situations professionnelles ; niveaux de développement ; domaines de ressources. Pour chaque compétence une cartographie à travers les rubriques exposées a été réalisée pour les quatre compétences.

Lien vers la carte mentale présentée sur l'offre de formation et les cours proposés pour chaque UE : <https://www.xmind.net/m/KXXCDs/>

Modalités de suivi et d'évaluation : Un e-portefolio évolutif au cours de la formation va permettre d'aider les étudiants à prendre du recul par rapport à leurs apprentissages et leurs capacités. Il n'y aura pas de notes comme dans les autres parcours de master MEEF mais des évaluations réalisées à travers les attendus des compétences.

Déroulement de la formation : Elle est prévue sur quatre semestres, soit 750 h de travail pour les étudiants, avec des situations d'apprentissage et d'évaluation, des travaux collaboratifs et des stages. L'idée est de prévoir d'abord les éléments d'évaluation de chaque semestre pour identifier les cours et les ressources mobilisées.

Plusieurs situations d'apprentissage et d'évaluation ont été identifiées pour chaque UE, avec un suivi de ressources adossé aux enseignements et en ligne. C'est une formation à distance, avec des regroupements prévus qui pourront être en mode hybride (certains étudiants ne pouvant se déplacer), des projets tout au long de la formation et des stages.

Calendrier : Réunion de rentrée le 4 octobre ; regroupement et travail collectif du 5 au 8 octobre ; un stage de découverte d'un mois au semestre 2 ; deux regroupements en Master 2 avec un stage de 4 mois, dont les modalités sont encore à préciser ; un mémoire de recherche aux semestres 3 et 4 ; des évaluations en juillet.

Cette nouvelle maquette est une création. Elle a été conçue avec l'approche par compétences et intègre l'innovation pédagogique dans la formation en considérant les étudiants comme des membres de l'équipe de conception. Il y aura une progressivité et la réalisation des modules sur AMeTICE se fera avec les étudiants et l'équipe pédagogique. Pour la conception de la formation, deux réunions d'1h30/semaine ont lieu pour l'instant.

Valérie MUNIER : La conception intégrale d'une nouvelle formation permet en effet une plus grande marge de liberté et de choix dans les approches pédagogiques, didactiques, etc.

Béate HOSCHEK : Quel serait le terrain de stage en Master 1 ?

Stéphanie METZ : Cela dépendra de l'offre. Nous avons imaginé des stages de courte durée au Centre d'innovation pédagogique et évaluation (CIPE) d'AMU. Des stages dans d'autres services universitaires de pédagogie et des activités d'aide à la conception de ressources sont possibles. Des situations d'évaluation ont été intégrées dans les UE, notamment dans l'UE 1, les étudiants devront interroger un professionnel de la conception pédagogique numérique pour identifier le travail de l'ingénieur.

Béate HOSCHEK : Les étudiants pourraient-ils concevoir des parcours de formation à distance pour nos étudiants ?

Nathalie METZ : Cela semble possible, cependant l'année prochaine, il y aura probablement peu d'étudiants en 1^{ère} année et il faudrait avoir un cahier des charges précis. Avec une annonce auprès des collègues et de l'équipe pédagogique, on pourrait envisager un travail des étudiants pour aider les équipes pédagogiques de l'Inspé.

Valérie MUNIER : Quel est l'effectif envisagé pour ce parcours ?

Nathalie METZ : Environ 15 étudiants au départ mais nous ne connaissons pas encore l'effectif pour cette année. Pour l'instant, nous avons deux dossiers. La fiche de formation ayant été réalisée la semaine dernière, nous allons maintenant diffuser l'information plus largement.

Anne DEMEESTER : L'approche par compétences est parfaitement présentée ici, ce qui lui donne plus de clarté et de lisibilité. Il est peut-être plus simple de partir de zéro et de créer quelque chose de nouveau plutôt que de transformer l'existant. Ce modèle est inspirant dans sa présentation de tous les éléments à coordonner, que l'on essaie de mettre en œuvre actuellement.

Stéphanie METZ : Un intérêt de l'approche par compétences est le travail collaboratif et la co-construction avec des orientations différentes.

Anne GOMBERT : Dans les contenus et dans les UE, avez-vous pu ouvrir une réflexion sur l'accessibilité numérique, en lien notamment avec les publics adultes vulnérables concernant l'ingénierie pédagogique et des adaptations ? Des ponts sont possibles et certains d'entre nous pourraient y travailler.

Nathalie METZ : Oui nous ciblons des compétences liées à l'accessibilité, d'un point de vue technique et psychologique. Pour l'instant, nous avons surtout essayé d'identifier des progressions dans les UE et travaillé sur le semestre 1. Des ressources sur l'accessibilité ont été identifiées, notamment en ergonomie cognitive, sur l'accompagnement et les problématiques d'inclusion. Le service handicap de l'université pourra aussi être contacté pour connaître leur travail avec des ingénieurs pédagogiques. Il faudra former des groupes de travail pour chaque UE avec quelqu'un du terrain, un enseignant et enseignant-chercheur, de manière à avoir une synergie.

Le parcours est mis au vote et adopté à l'unanimité.

Pascale BRANDT-POMARES précise que ce parcours fait partie d'un projet soutenu par l'université et intégré à une réponse à l'appel à projets DemoES (Démonstrateurs numériques dans l'enseignement supérieur) pour lequel l'université a été auditionnée et dont nous attendons les résultats.

Plus d'informations : <https://anr.fr/fr/detail/call/demonstrateurs-numeriques-dans-lenseignement-superieur-demoes-appel-a-manifestations-dinteret/>

• Journée d'accueil

Diaporama présenté aux participants.

Mailys SILVY : Pour la 1^{ère} fois, les journées d'accueil seront organisées sur les quatre sites de l'Inspé simultanément. Ce travail, sous l'égide du Directeur adjoint aux partenariats et à la vie étudiante vise une organisation originale et nous espérons que cela pourra se faire dans des conditions normales. Des stands et des affichages seront installés sur les quatre sites pendant 5 journées : du 9 au 15 septembre à Avignon, Digne-les-Bains et Marseille ; du 13 au 17 septembre à Aix-en-Provence.

Intervenants présents : les services communs d'AMU (BVE, le Développement durable, la CVEC, la BU), nos partenaires (la MGEN, la MAIF) et si possible des ateliers des enseignants. L'objectif est que tous les étudiants puissent voir ces stands, accèdent aux informations, s'imprègnent de tout ce qu'il y a à AMU et à l'Inspé sur leurs sites respectifs.

Un concours vidéo : Parallèlement, un concours vidéo sera mis en place, comme l'année précédente sur le site de Marseille, où cela avait été une réelle réussite. Une thématique sera proposée aux étudiants dès la rentrée par les responsables de parcours. Des groupes de 10 étudiants seront créés, qui proposeront une vidéo (de 45 à 60 secondes) sur cette thématique. Le concours sera inter-sites, les gagnants étant ceux des quatre sites. Ce projet implique une organisation numérique importante. Les équipes seront évaluées par un jury.

Une course d'orientation : Nous espérons mettre en place une sorte de course d'orientation, en balisant les espaces où les étudiants seront géolocalisés et devront répondre à des questions dans les temps impartis.

Isabelle MAGNI : Il est confirmé que le prix remis à l'équipe gagnante sera un vélo par membre de l'équipe (vélo de fabrication française, monté et fabriqué en France).

Nicolas FLAVIER : Est-il prévu que les organisations syndicales représentantes des enseignants soient présentes et puissent avoir un stand au même titre que les autres partenaires habituels ?

Mailys SILVY : La question ne s'est pas encore posée mais nous allons y réfléchir avec la Direction, selon le nombre de stands et l'organisation prévue. Nous reviendrons vers vous.

1. Questions diverses

Il n'y a pas de question prévue à l'ordre du jour.

Isabelle ARTIGUES : Seuls les enseignants relevant du Ministère de l'Education nationale sont éligibles pour recevoir la prime de 150 € pour matériel informatique. Est-ce qu'au niveau de l'Inspé ou d'AMU quelque chose pourrait également se mettre en place pour reconnaître le travail à distance des enseignants avec leur propre matériel ?

Pascale BRANDT-POMARES : Les statuts sont effectivement différents et nous l'avons vu pendant toute la crise. Les étudiants ne pouvaient être accueilli à l'Inspé alors que les fonctionnaires-stagiaires faisaient la classe dans leurs écoles. Concernant la prime pour matériel informatique, aucun dispositif ou dotation massive n'est prévu. En effet, les enseignants sont pour la plupart équipés d'un ordinateur par leur laboratoire ou leur collègue d'appartenance science ou ALLSH donc financés par l'Inspé. Beaucoup d'enseignants de

l'Inspé travaillent de chez eux avec des ordinateurs portables de l'université. Quand le besoin est aigu, comme pendant cette période, l'Inspé a fourni des ordinateurs de prêt lorsqu'une demande ou une difficulté remontait. Sans être enseignant-chercheur mais en ayant des responsabilités dans la formation, il est possible d'être équipé par les collègues. Un ordre de priorité est néanmoins respecté, en fonction de l'enveloppe budgétaire.

Isabelle ARTIGUES : Les enseignants, formateurs PRAG, PRCE, ou PREC, qui assurent beaucoup d'heures d'enseignement, ont fait des mois de travail à distance sans en être dotés.

Pascale BRANDT-POMARES : Il faudrait que les personnes concernées fassent remonter leurs demandes sans quoi elles ne peuvent être instruites. L'université a pu doter des étudiants en grande difficulté en matériel et considère aussi les besoins des enseignants lorsqu'ils sont connus.

Isabelle ARTIGUES : La priorité était d'assurer les cours et nous les avons assurés. Mais certains enseignants, ceux qui font le plus d'heures de cours, n'ont pas eu de matériel.

Pascale BRANDT-POMARES : Il faut qu'ils fassent remonter leurs demandes par les collègues qui les instruiront. Aujourd'hui, toutes les demandes qui ont été faites ont toutes été satisfaites.

Isabelle ARTIGUES : Il y a très peu d'information de la part des collègues.

Christine MUSSARD : Les demandes qui ont été faites auprès du Collège pour les renouvellements de matériels ont toutes été honorées. Concernant les informations, elles circulent via les représentants membres du collège et les échanges sont hebdomadaires. Nous pouvons néanmoins réfléchir à améliorer la communication.

Pascale BRANDT-POMARES : Les journées étudiantes ont été faites sur la base d'un travail permettant aux étudiants de se rencontrer. Nous pouvons saluer aussi les résultats du concours photo qui a très bien fonctionné sur tous les sites et du concours « écriture et créativité » d'AMU.

Résultats du concours photo : <https://inspe.univ-amu.fr/fr/remise-prix-concours-photo-2020-2021>

Résultats du concours « écriture et créativité » : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/prix-ecriture-et-creation-aix-marseille-universite>

Nicolas FLAVIER : 1/ Est-il possible d'avoir des précisions concernant la mise en place de la réforme de la formation initiale, notamment au sujet des M2 alternants et du recrutement, étant donné que tous les étudiants ne pourront pas avoir de contrat ? 2/ et également des précisions sur l'organisation de la formation sur chaque site, entre les M2 stagiaires et les M2 alternants ? Nous avons fait une demande d'audience à ce sujet.

Pascale BRANDT-POMARES regrette que la question arrive à la fin du conseil mais la demande d'audience auprès du rectorat est en train d'être mise en place conjointement avec l'Inspé nous aurons donc l'occasion d'échanger à ce sujet.

Anne GOMBERT : pour revenir à la question du matériel, beaucoup de personnes ont été dotées par l'université, y compris à l'Inspé d'AMU, mais de façon générale se pose la question de l'outil de travail qui vient maintenant dans les foyers. C'est une question éminemment politique qui doit être posée.

Pascale BRANDT-POMARES : Le télétravail, encadré à l'université, concerne les BIATSS mais ne concerne pas les enseignants. Ce que nous avons fait est de la formation à distance en mode dégradé. Les BIATSS, lorsqu'ils ont dû travailler chez eux, ont été spécifiquement dotés d'ordinateurs.

Anne GOMBERT : Il n'y a pas d'ambiguïté sur le fait que la Direction ait pris ce sujet à bras le corps, de même que la démarche engagée sur l'amélioration des conditions de travail.

Pascale BRANDT-POMARES : Effectivement, cette question devrait faire l'objet d'un débat interne à l'Inspé sur la manière d'organiser et de modifier nos organisations de travail. La situation que nous vivons montre qu'à l'avenir, nous serons à la fois en distanciel et en présentiel. Il ne s'agit pas des conditions de travail habituelles et il va falloir s'y adapter.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 16h20.